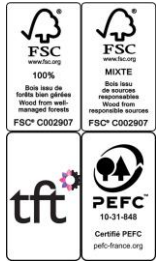




WOODFLOORING - SOBOPLAC
12 RUE DESCARTES - ZONE INDUSTRIELLE
33290 BLANQUEFORT - FRANCE
Tél. : (33) 5 56 358 358
Fax : (33) 5 56 358 348
E-mail : woodflooring@soboplac.com
Web site : www.soboplac.fr
parquets – terrasses



GARANTIE FABRICANT TERRASSE COMPOSITE 20 mm **DECK O'ZEN**

Le produit **COMPOSITE DECK O'ZEN** bénéficie d'une garantie fabricant de **10 ans** à partir de la date d'acquisition du produit conformément aux conditions suivantes

Le champ d'application de celle-ci est le suivant :

La lame terrasse **DECK O'ZEN** est un produit naturel, les variations de couleur et de structure dans un même lot sont donc possibles.

Il est obligatoire afin que la garantie s'applique de réaliser 1 à 2 entretiens annuels avec un produit adapté. Tout ouvrage sans entretien est d'office exclu de cette garantie.

La couleur de votre terrasse pourra changer en fonction de la maintenance effectuée. Aucune décoloration ne serait être prise en garantie.

Seul l'acheteur initial bénéficie de la garantie **COMPOSITE DECK O'ZEN** dans les conditions ci-dessus exposées.

Cette garantie ne peut se transmettre à un acheteur de rang ultérieur.

Mise en œuvre de la garantie :

La garantie ne s'appliquera que pour les produits installés en conformité avec **la Norme Française NFB 54-040, et le DTU NF 51-4-1-1** inhérent à la réalisation de terrasses et platelages bois.

Aucun sinistre ou problème ne saurait être pris en compte dans le cas d'une installation défectueuse, inadaptée, mal conçue, ou réalisé hors du cadre des « règles de l'art ».

La garantie prend en compte tous les défauts inhérents à la fabrication du produit.

- Le fendillement
- Les moisissures
- Les altérations structurelles dues à un défaut de fabrication
- Les dommages qui pourraient causés par des insectes.

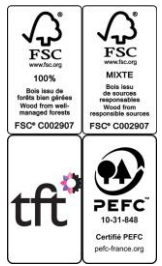
La garantie ne prend en compte que le remplacement du produit, les frais de dépose et repose restant strictement à la charge de l'acheteur.

Pour toute réclamation avérée, due à un défaut de fabrication, avant l'installation de la terrasse **COMPOSITE DECK O'ZEN**, celle-ci sera remplacée à nos frais.

Les réclamations après installation ne seront pas admises, surtout quand les défauts de fabrication peuvent être détectés avant la pose.



WOODFLOORING - SOBOPLAC
12 RUE DESCARTES - ZONE INDUSTRIELLE
33290 BLANQUEFORT - FRANCE
Tél. : (33) 5 56 358 358
Fax : (33) 5 56 358 348
E-mail : woodflooring@soboplac.com
Web site : www.soboplac.fr
parquets – terrasses



Si un défaut de fabrication voit le jour après la réalisation de l'ouvrage, SOBOPLAC remplacera le produit concerné.

Si le produit défectueux n'était plus en catalogue, un produit équivalent de notre catalogue actuel sera fourni.

Aucune réclamation n'implique une extension de la durée de la garantie.

Activation de la garantie

Pour que la garantie soit mise en œuvre, une réclamation devra être faite par écrit, dans les 15 jours qui suivent la constatation du problème, et adressée au distributeur de **COMPOSITE DECK O'ZEN**, le cachet de la poste faisant foi.

Une copie de la facture originale ainsi que le justificatif de paiement devront être joints au courrier.

SOBOPLAC se réserve le droit de vérifier sur place le problème constaté, ou mandater toute personne professionnelle de son choix afin d'en effectuer le constat.

Exclusions de garantie:

La garantie ne couvre en aucun cas les dommages causés par les tiers (ex : transporteur)

La garantie ne couvre pas les dommages pour mauvais usages de votre terrasse, accidents, chocs, impacts, chutes d'objets, présence d'insectes, dommages causés dans des circonstances liées à usage anormal ou inapproprié de l'ouvrage réalisé.

La garantie ne couvre pas les variations de couleurs du produit ou décolorations naturelles dues à la lumière et aux ultra-violets.

La garantie ne couvre pas les dégâts causés par la circulation de véhicules, ou toute autre cause d'usure mécanique sur votre terrasse. Les dommages dus à des actes de vandalisme, mauvais usage, ou relatifs à une mauvaise installation ne sont pas couverts.

L'utilisation de produits d'entretiens inappropriés, de décapants, de produits chimiques sur le produit **COMPOSITE DECK O'ZEN** entraînent automatiquement l'annulation de toute garantie.

La garantie ne couvre pas non plus les détériorations visibles, les marques, les déformations ou l'usure de la couche supérieure liée à l'humidité ambiante et plus généralement tous les dommages résultant d'un mauvais entretien ou d'une mauvaise installation du produit **COMPOSITE DECK O'ZEN**.

La garantie ne couvre pas non plus les dégâts causés par des cas de force majeure, Catastrophe naturelles, guerres, conflits etc.

Nos produits ont été évalués par des laboratoires agréés, qui ont publié un rapport formel d'essai concernant la qualité de nos produits. Nous pouvons fournir ce rapport d'essai si cela est nécessaire.